



Marine Jeantet

Directrice générale
de l'Agence de la biomédecine

« L'année 2024 a été marquée de défis majeurs. Il a fallu poursuivre l'augmentation de l'activité de prélèvement et de greffe d'organes dans le cadre des objectifs du Plan ministériel, malgré l'augmentation de l'opposition que nous constatons cette année. Sur le registre de moelle osseuse, l'enjeu était d'inscrire davantage de jeunes donneurs masculins. En procréation médicalement assistée, l'objectif était d'accroître le nombre de donneuses et donneurs de gamètes pour répondre à une demande en forte croissance.

Pour cela, dès le départ, nous avons mis en place des comités de suivi des plans, qui sont pour nous des outils très importants. Ils nous permettent de discuter de tous ces défis et d'envisager des solutions, des moyens d'ajustement potentiels, avec toutes les parties prenantes et à toutes les étapes.

La majeure partie de ces solutions étant locales, tout l'enjeu repose sur la régionalisation des plans, inscrite dans chacun d'entre eux : régionalisation que nous animons, entretenons, développons.

Des actions très concrètes ont ainsi été mises en place. Par exemple, nous avons constaté que certaines régions disposaient de stocks importants de gamètes, tandis que d'autres en manquaient. Pour garantir une équité d'accès sur tout le territoire, nous avons organisé une mutualisation des gamètes entre régions.

Autre exemple : à La Réunion, nous avons mené une campagne de recrutement de donneurs de moelle osseuse. Le profil génétique riche et diversifié de la population réunionnaise représente un atout majeur pour le registre et pour les futurs patients.

Nous avons dans nos territoires des richesses qu'il faut valoriser et aussi optimiser au bénéfice collectif, et je tiens à remercier tous les acteurs qui se mobilisent en ce sens. »

Du don à la vie

Notre
Manifeste



Le don, c'est ce qui nous rassemble. Nous, les collaborateurs de l'Agence de la biomédecine, mais aussi les professionnels de santé, les chercheurs, les patients, les donneurs et les familles. Sans oublier les associations ou encore les institutionnels qui sont nos partenaires au quotidien. Nous donnons, chacun à notre manière, pour la santé de tous.

Nous formons un collectif engagé au cœur d'une institution unique et moderne que nous défendons et à laquelle nous croyons. Conscients que la confiance et le dialogue sont au cœur de notre modèle, nous nous mobilisons pour que la transparence, l'éthique et l'équité guident chacune de nos actions, individuellement et collectivement.

À l'Agence de la biomédecine, depuis 20 ans notre raison d'être est de faire progresser cette chaîne de solidarité ; nous mettons notre expertise scientifique dans les domaines de la greffe d'organes, de tissu et de moelle osseuse, de la procréation médicalement assistée, de la génétique médicale et de l'embryologie au bénéfice des patients et des usagers qui en ont besoin. Nous informons, encadrons les pratiques médicales, garantissons l'expertise et encourageons la recherche afin que chaque don soit l'espoir d'une nouvelle vie.

Nos sites thématiques

www.dondorganes.fr www.dondovocytes.fr www.genetique-medicale.fr
www.registrenationalesrefus.fr www.dondespermatozoides.fr www.juridique-biomedecine.fr
www.dondemoelleosseuse.fr www.procreation-medicale.fr www.dondesangdecordon.fr

www.agence-biomedecine.fr



1, avenue du Stade de France
93212 Saint-Denis la Plaine Cedex
Tél. 01 55 93 65 50

Nous suivre
@ag_biomedecine
Agence de la biomédecine



Droits réservés - 2024 - Agence de la biomédecine - Tous droits réservés. Ce document est imprimé sur un papier 100% recyclé issu de forêts gérées de manière responsable.



2024

Rapport Du don à la vie d'activité L'essentiel

Agence relevant du ministère de la Santé

Nos missions

L'Agence de la biomédecine est un établissement public administratif créé par la loi de bioéthique du 6 août 2004, relevant du ministère de la Santé et des Solidarités.

Encadrer

- _ le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules, du donneur au receveur
- _ l'assistance médicale à la procréation (AMP)
- _ le diagnostic prénatal et le diagnostic préimplantatoire
- _ la génétique et l'embryologie

Gérer les registres nationaux

- _ la liste nationale d'attente des greffes
- _ le registre des refus de prélèvement d'organes
- _ le registre de suivi des donneurs vivants
- _ le registre des donneurs volontaires de moelle osseuse
- _ le registre des activités d'AMP
- _ le registre des dons croisés
- _ le registre des donneurs de gamètes et d'embryons*

Autoriser et contrôler

- _ la recherche sur l'embryon humain
- _ les centres de diagnostic préimplantatoire [CDPI]
- _ les centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal [CPDPN]

Recevoir et contrôler

- _ les déclarations de protocoles de recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines et sur les cellules souches pluripotentes induites*

Agréer les praticiens

- _ pour les activités de diagnostic préimplantatoire [DPI]
- _ pour les examens génétiques

Mettre en œuvre des dispositifs d'AMP vigilance et de biovigilance

- _ pour l'AMP
- _ pour les organes, tissus, cellules
- _ pour le lait maternel à usage thérapeutique

Promouvoir les dons

En collaboration avec les professionnels de santé, les partenaires institutionnels et les associations pour le don :

- _ de moelle osseuse
- _ d'ovocytes
- _ de spermatozoïdes
- _ d'organes
- _ de tissus

Informier le Parlement et le Gouvernement sur les neurosciences



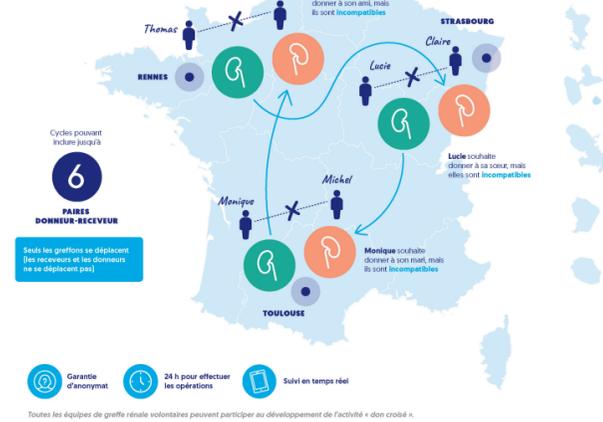
« L'année 2024 permet de tirer un premier bilan d'avancée des trois plans gouvernementaux et, en fonction de l'atteinte des objectifs à mi-parcours, d'envisager des mesures correctrices pour atteindre les objectifs finaux. »

* Missions de l'Agence de la biomédecine après la promulgation de la nouvelle loi relative à la bioéthique.

Le premier triplet de don croisé en France: un exploit médical et logistique

COMPRENDRE LE DON CROISÉ

(Don de rein du vivant)



En 2024, l'Agence de la biomédecine a coordonné le premier triplet de don croisé en France, une avancée majeure en transplantation rénale. Ce dispositif, autorisé par la loi de bioéthique de 2021, permet désormais d'associer jusqu'à six paires de donneurs et receveurs, augmentant ainsi les chances de greffe pour les patients en attente.

Le don croisé repose sur un échange entre plusieurs paires pour optimiser les compatibilités. Grâce à des algorithmes d'appariement avancés, à l'anonymisation des données médicales et à la synchronisation des interventions, l'agence joue un rôle central dans cette coordination complexe.

En 2024, deux triplets ont été réalisés, totalisant six greffes réussies. Cette réussite marque une étape-clé pour l'avenir du don croisé, avec pour objectif d'atteindre 12 greffes d'ici 2025 et de porter

la part des greffes issues de donneurs vivants à 20 % en 2026.

Ce succès médical et logistique, rendu possible grâce à l'engagement des équipes hospitalières et à la mobilisation de l'agence, offre un nouvel espoir à de nombreux patients en attente de greffe.



« Ce dispositif donne un nouvel espoir aux patients pour lesquels aucune compatibilité n'était envisageable auparavant. »

Géraldine Malaquin, Responsable du Pôle national de répartition des greffons

Renouvellement des instances

Le 11 juillet 2024, le Conseil d'administration et le Conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine ont été renouvelés pour un mandat de trois ans. Ces instances jouent un rôle-clé dans le pilotage stratégique de l'agence.

Le Conseil d'administration, présidé par le Pr Jacques-Olivier Bay, définit les orientations stratégiques et financières et valide

les décisions relatives aux subventions et financements. Le Conseil d'orientation, désormais dirigé par le Pr Stanislas Lyonnet, garantit la qualité de l'expertise scientifique et médicale et veille au respect des principes éthiques. Ce renouvellement assure la continuité des missions de l'agence au service de la santé publique.

Chiffres-clés*

Généralités

Chiffre RH
258,76

équivalents à l'effectif temps plein en 2024

Près de
3,1 millions

de visites sur nos sites internet en 2024

Organes

Plus de
6 000

greffes en 2024

Plus de
600

greffes avec donneur vivant en 2024

Budget 2024
86,233 millions

67

publications scientifiques par nos collaborateurs en 2024

Plus de
22 500

patients sont inscrits en liste nationale d'attente de greffe en 2024 (active + inactive)

Cellules souches hématopoïétiques (CSH)

Plus de
1 200

greffes de CSH en France issues de donneurs non apparentés en 2024

Assistance médicale à la procréation

Plus de
1 000

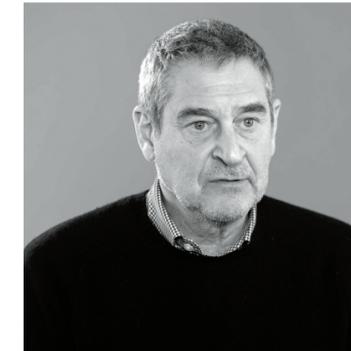
candidats donneurs de spermatozoïdes en 2024

Près de
27 000

naissances issues d'une AMP en 2023

*Il s'agit ici d'indicateurs et non de chiffres consolidés. Ils donnent à voir un état des lieux de l'activité. Pour consulter les données consolidées: <https://rams.agence-biomedecine.fr/>

Greffe de moelle: affiner le typage HLA grâce à l'IA



Dr Federico Garnier

Adjoint à la Direction du prélèvement et de la greffe de cellules souches hématopoïétiques

Responsable du Registre France Greffe de Moelle de l'Agence de la biomédecine

Le typage HLA est un critère-clé pour assurer la compatibilité entre donneurs et receveurs en greffe de moelle osseuse. Les donneurs inscrits avant 2015 ont bénéficié d'un typage HLA de résolution intermédiaire, moins précis que celui exigé aujourd'hui. L'objectif est désormais d'améliorer ces données en les convertissant en haute résolution, un critère essentiel pour optimiser la recherche de compatibilité et accélérer les greffes.

Pour y parvenir, l'Agence de la biomédecine collabore avec la SFHI (Société francophone d'histocompatibilité et d'immunogénétique). Plutôt que de solliciter chaque donneur pour un nouveau prélèvement, une intelligence artificielle extrapole et affine les typages existants.

Ce projet, encore en phase de test, devrait livrer ses premiers résultats en 2025. Il s'inscrit dans les objectifs du Plan Greffe CSH, qui vise à améliorer la prise en charge des patients et l'efficacité des recherches de donneurs aux niveaux national et international.



« Le typage HLA représente une "carte d'identité biologique du patient", qui doit être exactement la même que celle du donneur. On appelle cela la compatibilité entre le patient et son donneur. »

Transferts de gamètes: répondre aux nouveaux défis



Dr Anne-Claire Leprêtre

Cheffe du Pôle assistance médicale à la procréation, Direction de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines de l'Agence de la biomédecine

En 2024, l'Agence de la biomédecine a organisé un transfert inédit de 10 000 paillettes de spermatozoïdes entre centres de don pour garantir une prise en charge équitable des patients en AMP.

Avec la loi de bioéthique de 2021, les demandes de dons ont fortement augmenté. Les stocks constitués avant l'entrée en vigueur du régime d'accès aux origines ne seront plus utilisables après le 31 mars 2025, rendant nécessaire une réorganisation nationale. Trois centres (Toulouse, Rennes, Rouen) ont transféré leurs gamètes vers une quinzaine d'établissements, y compris en Outre-mer, via des transports complexes sous cuves d'azote.

L'agence a supervisé cette opération logistique, garantissant la sécurisation du transport et l'adaptation des équipements. À terme, l'objectif est de pérenniser ces efforts et d'anticiper le règlement européen SoHO, qui entrera pleinement en application en 2027, et qui aura un impact sur la structuration de l'ensemble de l'activité, en imposant notamment des exigences accrues sur le transport des gamètes, appelant à une professionnalisation des pratiques.



« La redistribution des stocks était essentielle pour garantir une prise en charge équitable sur tout le territoire. »